

PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVENTION INONDATIONS VIENNE-CLAIN

Grand Poitiers accompagne gratuitement les propriétaires de biens situés en zone inondable définie dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et dans les Atlas des Zones Inondables (AZI) pour :

- un **diagnostic de vulnérabilité inondation***, proposant des prescriptions d'aménagements de réduction de la vulnérabilité (obligatoire pour les propriétaires d'un bien situé en zone réglementée PPRI)
- un **accompagnement à la rédaction des demandes de subventions***, pour la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité (cofinancement à hauteur de 80% FPRNM**).

Les propriétaires disposent d'un **délai de 5 ans**, à partir de la date de notification du nouveau PPRI, pour réaliser certains travaux pour les zones réglementées (rouge, orange, violet).

* Action co-financée par l'Etat (50%), l'Union européenne (30%) et par Grand Poitiers (20%)

** FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs ou fonds Barnier

**Inscrivez-vous sur grandpoitiers.fr
ou par mail : papi@grandpoitiers.fr**



Renseignements

Grand Poitiers
Mission Prévention
Gestion de crise Résilience
05 49 52 35 35

